

## Les abandons d'animaux en France

Chaque année se sont près de 100 000 animaux domestiques qui sont abandonnés en France, et ce pour diverses raisons. Ces abandons ont des impacts dramatiques pour leurs victimes, et ils sont maintenant interdits par la loi en France, étant classifiés d'acte de cruauté et punis de 30 000€ d'amende ainsi que de 2 ans de prison par le gouvernement.

### Les causes d'un abandon

Les causes d'un abandon peuvent être multiples : déménagement, séparations, problèmes financiers, nouvel enfant... Mais aussi des départs en vacances, notamment l'été. En effet, pendant cette période, ce sont près de 40 000 chiens et chats qui sont laissés au bord de la route par leurs propriétaires, n'ayant pas trouvées de solutions pour faire garder leur animal.

Pourtant, des solutions existent pour faire les garder, comme des chenils par exemple. De plus, si quelqu'un a des raisons valables pour abandonner son animal, il peut le faire dans le cadre de la loi en respectant des règles et en le confiant à une association spécialisée. Cela permettra à son ancien compagnon de vie de retrouver une famille plus facilement.

### Actions prises pour lutter contre ce fléau

Comme dit précédemment, le gouvernement a pris des mesures pour essayer de réduire le nombre d'abandons. Il l'a qualifié d'acte de cruauté et a créé une sanction précise contre ce crime. Mais, ce n'est pas le seul à agir.

Les associations comme la SPA se chargent de récupérer les animaux abandonnés, que ce soit dans les règles ou pas, puis essayent de leur trouver une nouvelle famille le plus rapidement possible. Il y a en tout 63 refuges et Maison SPA en France.

Mais cette dernière ne se charge pas « seulement » de récupérer les animaux. Elle organise régulièrement des campagnes de sensibilisation et des pétitions dans le but d'améliorer le quotidien de centaines voire milliers d'animaux chaque année en touchant directement les gens avant qu'ils « passent à l'acte ».

On peut agir également de notre côté de plusieurs façons différentes.

- Dans le cadre d'une association on peut devenir bénévole, on peut être donateur et les soutenir financièrement, ou encore *famille d'accueil*, c'est-à-dire une famille qui garde un animal tant qu'il n'a pas été officiellement adopté, pour lui offrir un meilleur cadre de vie que dans le refuge.
- On peut relayer les campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux et signer les pétitions.

### Mon projet engagé dans cette cause

Dans le cadre d'un projet engagé j'ai réalisé une vidéo de sensibilisation en filmant le chien d'une amie et le mien.

Via le point de vue des deux chiens j'ai voulu montrer deux façons différentes, mais qui restent assez similaires, d'abandonner son chien. Dans la première partie on voit le chien se faire attacher dans un coin caché en ville, et dans la seconde partie on voit mon chien courir dans les champs, et il est cette fois pas attaché.

J'ai choisi un format de vidéo assez court pour faire passer le message clairement et pour ne pas ennuyer la personne qui la regarderait. De plus, malgré qu'elle ne dure que 30s, cela représente déjà beaucoup de travail.

La vidéo est téléchargeable dans le lien we-transfer suivant : <https://we.tl/t-DzkqXj51Qn>